



RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE PREVILLE POUR L'ANNÉE 2013-2014

Conseil d'établissement de l'école Préville
139, rue d'Alsace
Saint-Lambert (Québec)
J4S 1M8

Le 11 juin 2014

En conformité avec l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.), le Conseil d'établissement (C.E.) de l'école Préville présente son rapport annuel pour l'année 2013-2014. Ce rapport est un bilan des activités du Conseil d'établissement durant cette période. Il sera acheminé à la commission scolaire Marie-Victorin et également mis à la disposition des parents et du personnel de l'école.

Les membres du Conseil d'établissement pour l'année 2013-2014 étaient :

Parents :

Mesdames, Julie Bourgoïn, Anne-Marie Fournier, Julie Poulin, Francine Proulx, Catherine Roy.
Monsieur, Nicolas Beylich.

Enseignantes :

Mesdames Karine Gagné, Sofie Lachapelle, Christine Sirois.
Monsieur Louis Jacques Nadeau.

Personnel du service de garde :

Madame Johanne Bélanger, éducatrice.

Personnel de soutien :

Madame Claudette Saulnier, secrétaire.

Direction :

Madame Karen de Champlain.
Monsieur René Denis, directeur- adjoint (1 journée /semaine).

Personnel professionnel :

Aucun représentant du personnel professionnel n'étant disponible, ce poste a été occupé par un enseignant.

Aucun représentant de la communauté n'a siégé sur le conseil d'établissement durant l'année.

Lors de la séance du 23 octobre 2013, madame Catherine Roy a été élu présidente du Conseil d'établissement.

Introduction

L'année 2013-2014 a été relativement chargée pour les membres du Conseil d'établissement car ces derniers ont eu à statuer sur l'implantation d'un programme d'anglais intensif en 6^e année, lequel était réclamé par une forte majorité de parents. Soucieux de bien faire les choses, les membres du C.E ont choisi d'informer les parents sur les avantages et les défis du programme d'anglais intensif en 6^e année lors de séances d'information tenues en janvier 2014. Environ 30% des parents ont assisté à ces séances. Par la suite, un sondage a été distribué à l'ensemble des parents de l'école, leur demandant 1) d'indiquer s'ils étaient en faveur ou non du programme d'anglais intensif en 6^e année et 2) la matière pour laquelle ils souhaitaient une augmentation du temps d'enseignement advenant que le programme d'anglais intensif ne soit pas implanté. Parallèlement à ces démarches, des séances de travail regroupant des enseignants et des parents ont eu lieu entre septembre 2013 et mars 2014, de sorte à réfléchir collectivement aux avantages, aux enjeux et aux obstacles inhérents à l'implantation d'un programme d'anglais intensif au sein de notre établissement. Cette démarche s'est conclue en avril 2014 par l'adoption à majorité d'une maquette horaire comportant 5 heures par semaine d'anglais langue seconde, pour tous les élèves de 6^e année (en comparaison à l'ancienne maquette horaire qui comportait 2 heures par semaine d'anglais langue seconde). Il s'agit donc d'un compromis entre la position des parents, lesquels réclamaient l'anglais intensif dans une proportion de 75% et celle des enseignants qui ne souhaitaient pas augmenter au-delà de 3 heures par semaine le temps d'enseignement de l'anglais langue seconde, en raison notamment du manque de ressources nécessaires à la bonne implantation d'un programme d'anglais intensif et du portrait hétérogène des élèves de l'école.

Bien que ce dossier ait mobilisé le temps et les énergies de plusieurs acteurs, l'année s'est bien déroulée et l'ensemble des affaires courantes du C.E. a été rondement mené, sans écueil particulier.

A noter que les séances du Conseil sont publiques et ont lieu à l'école. Les dates de ces séances, ainsi que l'ordre du jour sont affichés à la porte d'entrée de l'école et au service de garde, publiés dans le bulletin d'information (Info-Préville) destiné aux parents et mis en ligne sur le site web de l'école. Huit séances régulières ont eu lieu au cours de l'année. Les procès-verbaux de chaque séance ont été rédigés et dûment adoptés sans opposition.



Thèmes abordés et gestes du Conseil

1. Application du régime pédagogique

Grille matière

Des modifications ont été apportées au nombre d'heures d'enseignement de l'anglais langue seconde et de l'éducation physique pour les élèves du 2^e cycle. En 2014-2015, ces élèves recevront 1,5 heure d'enseignement d'anglais langue seconde et 2 heures d'enseignement d'éducation physique, chaque semaine (contrairement à 2 heures d'anglais et 1,5 heure d'éducation physique en 2012-2013). Cet ajustement permet à l'école de s'aligner sur les recommandations du MELS en matière d'éducation physique.

La maquette horaire pour les élèves de 6^e année a elle aussi été modifiée en raison de l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement d'anglais langue seconde évoquée précédemment. Ainsi, à partir de septembre 2014, tous les élèves de 6^e année bénéficieront de 5 heures par semaine d'anglais langue seconde (contrairement à 2 heures en 2012-2013). Ce changement a pour effet de diminuer le nombre d'heures d'enseignement consacrées à différentes matières. Le tableau ci-dessous illustre les modifications apportées à la maquette horaire pour les élèves de 6^e année.

Matière	Pré scolaire	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
Français	éveil	9h30	9h30	9h30	9h30	9h30	8h 9h30
Mathématiques		7h	7h	7h	7h	7h	6h30 7h
Anglais		1h	1h	1h30 2h	1h30 2h	2h	5h 2h
Arts plastiques		1h	1h	1h	1h	1h	1h
Musique		1h30	1h30	1h	1h	1h	1h
Education physique et à la santé	30 min	2h	2h	2h 1h30	2h 1h30	1h30	1h30
Ethique et culture religieuse	éveil	1h	1h	1h	1h	1h	30 min 1h
Univers social		1h	1h	1h	1h	1h	45 min 1h
Science et technologie		1h	1h	1h	1h	1h	45 min 1h
TOTAL	23,5h	25h	25h	25h	25h	25h	25h

* Signifie que la matière est enseignée par un spécialiste.

Le caractère gras illustre les modifications pour l'année 2014-2015.

~~Exemple~~ illustre les heures d'enseignement effectuées en 2013-2014.

Communications aux parents

Les communications ont été faites selon le plan établi, lequel privilégie l'envoi de documents électroniques et par le fait même, est en accord avec la désignation « d'école verte Bruntdlant » de notre établissement. Les informations envoyées électroniquement sont aussi déposées sur le site web de l'école. Exceptionnellement, certains documents « papier » sont déposés dans les sacs d'école des enfants. Enfin, notons que les bulletins scolaires sont dorénavant accessibles uniquement par voie électronique, via le portail de la commission scolaire Marie-Victorin.

2. Application des programmes d'études établis

Rien à signaler.

3. Utilisation des ressources allouées (en fonction du plan de réussite de l'établissement)

- Ressources financières - Allocations (aide aux devoirs, école en forme et en santé, soutien linguistique, plan d'action en lecture...).
- Ressources humaines
Avec 542 élèves à l'école, les membres du Conseil d'établissement sont d'avis que la direction pourrait bénéficier d'un ou d'une adjointe à la direction, sur une base plus régulière que la journée hebdomadaire actuellement accordée. Les règles d'allocations budgétaires sont malheureusement très strictes et n'ont pas permis d'aide particulière sur ce point.

Les ressources allouées par la commission pour 2013-2014 incluaient :

- 2 T.E.S. : 46h
- 20 % de tâche en psychoéducation (dont la moitié émerge du budget de l'école);
- 20 % de tâche en psychologie;
- 150 % de tâche en orthopédagogie;
- 20 % de tâche en orthophonie.
- Matériel didactique
 - Achat de matériel de lecture pour les classes de 1^{ère} année.
 - Grâce aux Fonds Prévile, des romans ont été achetés pour les cercles littéraires pour les divers niveaux.
 - Du matériel pédagogique a été acheté pour soutenir les professionnels de l'école.
- Aménagements physiques (entretien du bâtiment, amélioration locative, bibliothèque)
Plusieurs projets majeurs sont préparés pour exécution durant les vacances d'été 2014 :
 - Nouvelle fenestration pour l'ensemble du bâtiment;
 - Réfection de la partie gazonnée de la cour d'école. Des travaux d'envergure avaient eu lieu à l'été 2012, mais certains problèmes, notamment au niveau du drainage, obligent que des travaux correctifs soient exécutés durant la saison estivale. Au moment d'écrire ce rapport, nous ne connaissons pas encore l'ampleur des travaux qui seront réalisés, ni les coûts qui seront engendrés. La direction de l'école travaille de concert avec le service des ressources matérielles de la CSMV à ce sujet.



4. Utilisation des manuels et du matériel approuvés par le ministre

Utilisation conforme aux recommandations du Ministère de l'éducation, des loisirs et des sports.

5. Frais chargés aux parents

a) Principes d'encadrement sur les frais retenus par l'école

Les principes retenus par l'école sont calqués sur ceux de la Politique d'encadrement sur les frais chargés aux parents.

b) Résultat de l'application

Des efforts ont été réalisés cette année afin de minimiser les coûts. En outre, certaines activités ont été modifiées afin de réduire les frais chargés aux parents, comme par exemple la sortie de 48 heures en classe verte des élèves de 2^e année, traditionnellement effectuée en juin, qui a été remplacée par une activité d'une journée. Ainsi, le coût des activités scolaires oscille autour de 60\$, sauf pour les classes du niveau préscolaire qui bénéficient d'ateliers spécifiques en éveil musical et pour celles de 6^e année qui participent à un camp de fin d'année.

6. Évaluation des apprentissages et de l'application des épreuves ministérielles

a) Taux de réussite des élèves

Rien à signaler.

b) Facteurs explicatifs des résultats obtenus

Rien à signaler.

c) Mesures correctives envisagées

Rien à signaler.

7. Projet éducatif

Le projet éducatif en vigueur a été poursuivi et un projet éducatif amendé pour la période 2014-2018 a été approuvé par le Conseil d'établissement.

8. Autres

a) Réalizations de l'école (sportives, culturelles, etc.)

Des réalisations rassembleuses et enrichissantes malgré de nombreuses contraintes physiques sont à porter au crédit de l'équipe-école principalement et aussi à celui des parents bénévoles.

- ✓ Le projet thème de l'année : "J'ai des idées pour...";
- ✓ L'organisation des services complémentaires;
- ✓ La collecte de fonds durant l'Halloween au bénéfice de Leucan;
- ✓ Une programmation renouvelée en éducation physique ;
- ✓ La dictée P.G.L.;
- ✓ La semaine « Boîte à lunch sans déchets »;
- ✓ La participation aux cubes Énergie Pierre Lavoie;
- ✓ Le Carnaval d'hiver;

- ✓ La semaine des enseignants (collations et petites attentions destinées aux enseignants grâce à la collaboration des parents et du personnel du service de garde);
- ✓ La semaine des Services de Garde avec l'implication des enseignants, des élèves, de la direction et aussi du personnel du service de garde pour rendre cette semaine dynamique et agréable;
- ✓ Le travail du comité de la valorisation qui a remis des médailles pour souligner diverses qualités chez les élèves;
- ✓ Les diners « Noël » et "Cabane à sucre" réunissant plus de 20 parents bénévoles chacun pour assister tant à la cafétéria qu'au service auprès des élèves et enseignants;
- ✓ Le deuxième pique-nique du Fonds Préville, conviant tous les parents et le personnel à un moment convivial et festif en fin d'année;
- ✓ La pièce de théâtre des élèves de 2^e année;
- ✓ Projets d'entreprenariats dans les classes de 6^e année.

b) Comités conjoints et autres activités bénévoles :

De nombreux autres bénévoles s'impliquent dans la vie de l'école, entre autres au travers de divers comités ou regroupement d'aide :

- ✓ L'Organisme de Participation des Parents;
- ✓ Comité Pédiculose (trois campagnes par année);
- ✓ Cliniques de vaccination;
- ✓ Bénévoles à la bibliothèque;
- ✓ Organisation et gestion des activités parascolaires, trois saisons;
- ✓ Mise sur pied d'un club de course sur l'heure du midi;
- ✓ Soutien direct en classe lors d'activités spéciales;
- ✓ Comité cafétéria: élaboration du menu en fonction des nouveaux équipements et formation du personnel.

c) Politiques internes

L'équipe-école a pris bonne note de ces interventions en montrant la convergence des pratiques et en intégrant les éléments nouveaux.

Pour mémoire, la politique s'inscrit toujours dans le cadre de la Politique des saines habitudes de vie de la Commission scolaire Marie-Victorin.

d) Relation avec la communauté

Enjeu entourant la circulation automobile autour de l'école

La circulation automobile autour de l'école reste problématique. Des parents refusent de respecter les divers règlements du Code de la route et l'interdiction de circulation dans la cour avant et dans le stationnement. La circulation sur la rue de Bourgogne reste difficile. Les deux débarcadères (avenue du Béarn et rue du Poitou) sont illégalement utilisés comme stationnements. Ces problèmes n'étant pas récents, les rencontres avec des représentants de la Ville de St-Lambert et de la Commission scolaire se poursuivent dans le but de trouver des solutions efficaces, à long terme.



Conclusion

L'année 2013-2014 aura été principalement marquée par la modification de la maquette horaire, plus spécifiquement, l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement d'anglais langue seconde pour les élèves de la 6^e année, à compter de septembre 2014. C'est un dossier qui aura mobilisé énormément d'énergie de toutes parts. Malgré la teneur élevée en émotions de ce dossier, force est de constater que l'équipe-école, en collaboration avec le Conseil d'établissement a su mener de mains de maître ce dossier, dans un climat empreint de respect, malgré les opinions parfois divergentes. Les impacts engendrés par cette modification à la maquette horaire sont nombreux, tant pour les enseignants et la direction, que pour les élèves et leurs parents. La prochaine année sera une année d'adaptation et d'ajustement pendant laquelle la collaboration entre tous ces acteurs sera un facteur clé de la réussite de cette nouvelle avenue pour les élèves de 6^e année.

L'école Prévile est aussi affectée de manière particulière par le surplus d'enfants qui caractérise les secteurs des écoles des Saint-Anges et Rabeau puisque c'est elle qui pallie au manque de locaux. Même s'il y a des avantages incontestables à maintenir les enfants de Saint-Lambert au sein des écoles de sa municipalité, des défis sont néanmoins présents. Ainsi, l'école doit cette année composer avec la perte complète de son local de bibliothèque. A l'heure actuelle, une solution probable est d'utiliser les locaux de l'ancienne bibliothèque municipale Prévile. Il importe toutefois de mentionner qu'il s'agit d'une solution palliative qui est loin d'être idéale puisqu'elle impose des déplacements à l'extérieur pour les élèves et les enseignants, affectant nécessairement le temps de classe.

Aussi, des travaux majeurs auront lieu encore une fois durant la saison estivale, nécessitant une fois de plus une grande adaptation de la part de l'équipe-école. Il s'agira de la troisième année consécutive où le personnel de l'école doit faire des boîtes et s'ajuster pour cause de travaux.

Malgré tous ces défis, l'école Prévile continue d'être un milieu où il fait bon apprendre et grandir. Le niveau de réussite des élèves, leur engagement dans différents projets et la qualité des initiatives qu'ils proposent chaque année en font foi. S'il en est ainsi, c'est sans aucun doute grâce aux multiples compétences du personnel de l'équipe-école, toutes fonctions confondues, qui les accompagnent au quotidien, de leur dévouement, de leur passion et de leur engagement à faire de Prévile une école agréable. Chapeau à tous ! Les dernières années à Prévile, bien que toujours stimulantes, ont été tumultueuses en ce qu'elles ont été caractérisés par plusieurs changements, certains étant difficiles à contrôler car relevant d'instances supérieures (travaux de réfection, surpeuplement). L'implication de nombreux parents bénévoles contribue aussi à la qualité de notre école. Ils sont sans contredit une ressource très importante.

Ensemble, continuons, car comme le dit bien le proverbe africain...*ça prend tout un village pour élever un enfant.*

Catherine Roy, présidente du Conseil d'établissement, école Prévile.